



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'aménagement du territoire**

Le mardi 27 mars 2001 — Vol. 37 N° 1

Élection du président et de la vice-présidente

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes – Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'aménagement du territoire

Le mardi 27 mars 2001

Table des matières

Élection du président, M. Yvon Vallières	1
Élection de la vice-présidente, Mme Danielle Doyer	1

Intervenants

M. Michel Bissonnet, vice-président de l'Assemblée

M. Réal Gauvin

M. Gabriel-Yvan Gagnon

Le mardi 27 mars 2001

Élection du président et de la vice-présidente

(Seize heures trente-six minutes)

Le Président (M. Bissonnet): Je déclare ouverte la séance de la commission de l'aménagement du territoire. Le mandat de cette séance est de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a décidé aujourd'hui que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Selon l'article 135, le président et le vice-président de chaque commission doivent être élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Yvon Vallières

Je suis donc prêt maintenant à recevoir des propositions pour le poste de président. M. le député de Montmagny-L'Islet.

M. Gauvin: M. le Président, je désire proposer un député d'une grande expérience dans cette enceinte, connu de tous, le député de Richmond, M. Yvon Vallières, au poste de président de la commission de l'aménagement du territoire.

Le Président (M. Bissonnet): Alors, votre proposition est reçue. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Je déclare donc élu président de la commission de l'aménagement du territoire le député de Richmond. M. le député, mes félicitations.

Élection de la vice-présidente, Mme Danielle Doyer

Je suis prêt à recevoir les candidatures à titre de vice-président de la commission. M. le député de Saguenay.

M. Gagnon: Oui, M. le Président. J'ai l'honneur de présenter la motion suivante, conformément à l'article 134 du règlement de l'Assemblée nationale:

«Que la députée de Matapédia, Mme Danielle Doyer, soit vice-présidente de la commission de l'aménagement du territoire pour la durée de son mandat.»

Le Président (M. Bissonnet): Votre proposition est reçue. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bissonnet): Adopté. Je déclare donc élue vice-présidente de la commission de l'aménagement du territoire Mme la députée de Matapédia.

La commission de l'aménagement du territoire ayant accompli son mandat, j'ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 38)

